

Programme de formation – Bilan de compétences

Intitulé de l'action

Bilan de compétences – ISÈRE SOLUTION FORMATION

Objectifs généraux

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- Définir un projet professionnel réaliste et/ou un projet de formation.
- Identifier les conditions de réussite et les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.



Conformément à l'article L6313-10 du Code du travail.

Objectifs pédagogiques

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- ◆ Faire le point sur son parcours et ses expériences.
- ◆ Identifier ses compétences transférables et ses atouts.
- ◆ Mettre en lumière ses valeurs, motivations et aspirations.
- ◆ Explorer et analyser un ou plusieurs projets professionnels.
- ◆ Élaborer un plan d'action structuré et réaliste.

Résultats attendus



Un document de synthèse écrit et confidentiel, remis et commenté au bénéficiaire.



Un plan d'action précis et opérationnel.



Un entretien de suivi à 6 mois pour mesurer l'avancée du projet.

Public visé

Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants. Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours et préparer son avenir professionnel.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84380707238 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Pré-requis

Aucun. Seule condition : démarche volontaire du bénéficiaire.

Connexion internet, caméra, ordinateur personnel ou tablette pour les bilans en visioconférence

Durée

De 12h à 24h selon la formule choisie (maximum 24h, conformément au Code du travail).

Exemples :

- Essentiel : 12h (8h visio + 4h travaux dirigés).
- Évolution : 16h (10h visio + 6h travaux dirigés).
- Ambition : 22h (12h visio + 10h travaux dirigés).
- Présentiel : 24h (14h présentiel + 10h travaux dirigés).

Modalités et organisation

- Format : en présentiel (Lyon, Vienne) ou à distance (visioconférence).
- Démarrage : sous 15 jours ouvrés après signature de la convention / inscription CPF.
- Rythme : 6 à 8 séances réparties sur 2 à 3 mois, au rythme du bénéficiaire.

Déroulé pédagogique (3 phases réglementaires)

Phase 1 – Préliminaire (≈ 2h)

- Analyse de la demande et clarification des attentes.
- Présentation des objectifs, des étapes et des outils utilisés.
- Validation du format et du calendrier.

Phase 2 – Investigation (≈ 8h à 18h)

- Exploration du parcours et des compétences acquises.
- Identification des motivations, valeurs et leviers d'engagement.
- Tests psychométriques adaptés (personnalité, intérêts, aptitudes).
- Exploration des pistes professionnelles.
- Validation de la pertinence des projets en lien avec le marché de l'emploi.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84380707238 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Phase 3 – Conclusion (≈ 2h à 4h)

- Formalisation d'un projet professionnel ou d'un plan d'évolution.
- Construction d'un plan d'action détaillé.
- Rédaction et remise d'une synthèse écrite confidentielle.

Suivi (≈ 1h – 6 mois après la fin du bilan)

Entretien de suivi (téléphone ou visio) pour mesurer l'avancée du projet.

Moyens pédagogiques et techniques

- Entretiens individuels (présentiel ou visio).
- Travaux dirigés inter-séances.
- Outils de coaching et de développement personnel.
- Tests psychométriques validés scientifiquement.
- Supports pédagogiques numériques ou papier.
- Plateformes collaboratives (visioconférence, partage documentaire sécurisé).

Moyens d'encadrement

- Consultants expérimentés (minimum 10 ans d'expérience professionnelle).
- Référent pédagogique et administratif identifié.
- Référent handicap disponible pour les adaptations nécessaires.

Évaluation et validation

- Auto-évaluations régulières.
- Validation des acquis en fin de chaque phase.
- Document de synthèse écrit remis au bénéficiaire.
- Enquête de satisfaction en fin de parcours.
- Suivi à 6 mois.

Accessibilité

Nos bilans sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Aménagements possibles après étude individuelle avec le référent handicap.



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84380707238 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Confidentialité

Les résultats du bilan et la synthèse sont remis uniquement au bénéficiaire.
Ils ne peuvent être communiqués à un tiers (employeur, financeur) qu'avec son accord écrit.



Conformément à l'article R6313-7 du Code du travail.

Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF).
- Financement entreprise (OPCO, plan de développement des compétences).
- Financement personnel.

Procédure de réclamation

 cbrauer@isereforma.fr –  06 16 33 65 69

- Accusé réception sous 48h ouvrées.
- Réponse définitive sous 10 jours ouvrés.
- Possibilité de médiation externe si nécessaire.